

4

Comptabiliser les factures émises

Nous sommes le 24 novembre 200.

Vous poursuivez votre période de formation dans l'entreprise Pépinières de l'Océan.

Votre tutrice, Mme Lordant, responsable de la comptabilité clients, vous confie le dossier « Factures à comptabiliser ».

Le travail à réaliser est la comptabilisation de factures diverses.



SARL
Pépinières
de l'Océan

Document 1 Facture de vente adressée à M. et Mme Maconis

 Pépinières de l'Océan

Facture n° FV2550

SARL au capital de 25 000 €
ZI du Palud
17000 LA ROCHELLE
Téléphone : 05 12 14 89 69
Télécopie : 05 12 14 89 60

M. et Mme MACONIS
3 allée des Truites
17000 LA ROCHELLE

TVA intracommunautaire : FR 12 325566874

La Rochelle, le 7 novembre 200.

Code	Désignation	Qté	PU HT	Taux TVA	Montant HT
775525	Forsythia	10	4,10	5,50 %	41,00
843739	Cognassier du Japon	10	9,90	5,50 %	99,00
983586	Arbre de Judée	5	51,00	5,50 %	255,00
	Remise 10 %				- 39,50
DEP1	Déplacement département	1	9	19,60 %	9,00

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Total HT	
348,39	5,50 %	19,16	Total HT	364,50
9,00	19,60 %	1,76	Escompte	- 7,11
			Net financier	357,39

À régler comptant à réception de la facture.

En cas de retard de paiement, il sera appliqué une pénalité de 0,50 % par mois de retard.

Conditions d'escompte : 2 % pour règlement anticipé.

Total TVA	20,92
Acompte	- 200,00
Emballages	40,00
Total TTC	218,31 €

Document 2 Facture de vente adressée à la maison de retraite Le Val

<p>✿ Pépinières de l'Océan SARL au capital de 25 000 € ZI du Palud 17000 LA ROCHELLE Téléphone : 05 12 14 89 69 Télécopie : 05 12 14 89 60</p>		<p>Facture n° FV2551</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: 80%;"> <p>Maison de retraite LE VAL 2 av. Auguste Mounier 86000 POITIERS</p> </div> <p>TVA intracommunautaire : FR 12 325566874 TVA intracommunautaire : FR 32 589654774</p> <p>La Rochelle, le 7 novembre 200.</p>			
Code	Désignation	Qté	PU HT	Taux TVA	Montant HT
700137	Iris Germanica	20	4,00	5,50 %	80,00
660077	Tulipes doubles tardives Angélique	10	4,70	5,50 %	47,00
	Remise 5 %				- 6,35
DEP2	Déplacement hors département	1	11	19,60 %	11,00
					Montant HT
		Taux TVA		Montant TVA	
		118,02		5,50 %	
		11,00		19,60 %	
		6,49		Total HT	
		2,16		Escompte	
				Net financier	
				Total TVA	
				Débours	
				Emballages	
				Total TTC	
				137,67 €	

Document 3 Facture d'avoir adressée à l'entreprise Encre de la Vienne

<p>✿ Pépinières de l'Océan SARL au capital de 25 000 € ZI du Palud 17000 LA ROCHELLE Téléphone : 05 12 14 89 69 Télécopie : 05 12 14 89 60</p>		<p>Avoir n° AV1356</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: 80%;"> <p>ENCRE DE LA VIENNE 35 avenue de la Poste 86000 POITIERS</p> </div> <p>TVA intracommunautaire : FR 12 325566874 TVA intracommunautaire : FR 22 698145325</p> <p>La Rochelle, le 9 novembre 200.</p>	
Ristourne trimestrielle			
Chiffre d'affaires HT : 2 750,00 €			
	1 %	450	4,50
De 750 à 1 200 €	2 %	800	16,00
De 1 200 à 2 000 €	3 %	750	22,50
Au-delà de 2 000 €			
Total HT			43,00
TVA 5,50 %			2,37
Net à votre crédit			45,37 €

Document 4 Facture d'avoir adressée à la SARL Mercier


Pépinières de l'Océan
 SARL au capital de 25 000 €
 ZI du Palud
 17000 LA ROCHELLE
 Téléphone : 05 12 14 89 69
 Télécopie : 05 12 14 89 60

Avoir n° AV1357

SARL MERCIER
88 rue de l'Ouest
17300 ROCHEFORT

TVA intracommunautaire : FR 12 325566874 TVA intracommunautaire : FR 66 289655378

La Rochelle, le 10 novembre 200.

Code	Désignation	Qté	PU HT	Taux TVA	Montant HT
	Retour de végétaux				
670273	Prunus Serrulata	3	11,60	5,50 %	34,80
	Remise 5 % sur facture				- 1,74
	Remise 3 % sur végétaux conservés			5,50 %	9,30
Montant HT					42,36
Taux TVA					5,50 %
Montant TVA					2,33
Total HT					42,36
Escompte					-
Net financier					12,36
Total TVA					2,33
Net à v/crédit					44,69 €

Document 5 Facture du transporteur Duval

Transports DUVAL
 ZI Champ du Lys **Facture n° 5430**
 17000 LA ROCHELLE



PÉPINIÈRES DE L'Océan
 ZI du Palud
 17000 LA ROCHELLE

Le 14/11/200.

Expédition : Société Varletti – 79000 NIORT

Coût HT	132,00
TVA 19,60 %	25,87
Net à payer au 30/11	157,87 €
TVA sur les débits	

Document 6 Facture d'avoir adressée à M. et Mme Maconis


Pépinières de l'Océan
 SARL au capital de 25 000 €
 ZI du Palud **Avoir n° AV1358**
 17000 LA ROCHELLE

M. et Mme MACONIS
3 allée des Truites
17000 LA ROCHELLE

Le 14/11/200.

Retour d'emballages	40,00
Net à v/crédit	40,00 €

Document 7 Facture de vente adressée à la société Varletti

<p> Pépinières de l'Océan SARL au capital de 25 000 € ZI du Palud 17000 LA ROCHELLE Téléphone : 05 12 14 89 69 Télécopie : 05 12 14 89 60 TVA intracommunautaire : FR 12 325566874</p>			<p>Facture n° FV2552</p>			
			<p>Société VARLETTI 79 bd des Capucines 79000 NIORT</p>			
<p>La Rochelle, le 18 novembre 200.</p>			<p>TVA intracommunautaire : FR 47 512478522</p>			
Code	Désignation	Qté	PU HT	Taux TVA	Montant HT	
793190	Aubépine	10	12,50	5,50 %	125,00	
787867	Catalpa Bignonioides	10	5,40	5,50 %	54,00	
	Remise 5 % sur les aubépines				- 6,25	
125899	Terreau 100 L	1	5,27	19,60 %	15,81	
Montant HT			Taux TVA		Montant TVA	
172,75			5,50 %		9,50	
15,81			19,60 %		3,10	
<p>À régler au plus tard le 31 décembre 200.</p> <p>En cas de retard de paiement, il sera appliqué une pénalité de 0,50 % par mois de retard.</p>				Total HT		188,56
				Escompte		-
				Net financier		188,56
				Total TVA		12,60
				Débours HT		132,00
				Emballages		40,00
				Total TTC		373,16 €

Document 8 Facture de vente adressée à Drücker

<p> Pépinières de l'Océan SARL au capital de 25 000 € ZI du Palud 17000 LA ROCHELLE Téléphone : 05 12 14 89 69 Télécopie : 05 12 14 89 60 TVA intracommunautaire : FR 12 325566874</p>			<p>Facture n° FV2553</p>			
			<p>DRÜCKER Goethstrasse 70145 Stuttgart ALLEMAGNE</p>			
<p>La Rochelle, le 18 novembre 200.</p>			<p>TVA intracommunautaire : DE 278458637</p>			
Code	Désignation	Qté	PU HT	Taux TVA	Montant HT	
472050	Érable Crimson King	20	12,45	Exo.	249,00	
125899	Terreau 100 L	10	5,27	Exo.	52,70	
	Remise 10 % sur les arbres				- 24,90	
DEP3	Déplacement hors France	1	20,00		20,00	
Montant HT			Taux TVA		Montant TVA	
296,80			Exo.			
<p>À régler au plus tard le 31 décembre 200.</p> <p>En cas de retard de paiement, il sera appliqué une pénalité de 0,50 % par mois de retard.</p> <p>Exonération de TVA, article 262 ter 1 du code général des impôts</p>				Total HT		296,80
				Escompte		
				Net financier		296,80
				Total TVA		0,00
				Emballages		40,00
				Total TTC		336,80 €

© NATHAN - La photocopie non autorisée est un délit.

Document 9 Facture de vente adressée à Waterman Company

 *Pépinières de l'Océan*

SARL au capital de 25 000 €
 ZI du Palud
 17000 LA ROCHELLE
 Téléphone : 05 12 14 89 69
 Télécopie : 05 12 14 89 60

Facture n° FV2554

WATERMAN COMPANY
 MONTRÉAL
 CANADA

TVA intracommunautaire : FR 12 325566874

La Rochelle, le 18 novembre 200.

Code	Désignation	Qté	PU HT	Taux TVA	Montant HT
843199	Magnolia Susan	20	22,50	Exo.	450,00
843200	Magnolia Grandiflora	20	25,00	Exo.	500,00
843335	Magnolia Stellata	20	22,50	Exo.	450,00
DEP3	Déplacement hors France	1	20,00	Exo.	20,00
Montant HT				Total HT	1 420,00
1 420,00				Taux TVA	Exo.
Montant TVA				Total TVA	0,00
				Emballages	40,00
				Total TTC	1 460,00 €

À régler au plus tard le 31 décembre 200.

En cas de retard de paiement, il sera appliqué une pénalité de 0,50 % par mois de retard.

Exonération de TVA, article 262 ter 1 du code général des impôts

Document 10 Note de Mme Lordant

Le 24 novembre 200.

À l'attention du stagiaire, M. (Mlle)...

L'entreprise envisage de développer ses activités horticoles. Mme Tranchant, responsable de l'entreprise, veut mettre en place l'activité d'entretien des parcs et jardins. Cette nouvelle activité relève d'une activité de prestation de services. Lors d'un entretien avec l'administration fiscale, il m'a été dit que l'entreprise doit appliquer le régime de la TVA sur les encaissements.

Du fait de l'activité mixte (production et services), l'entreprise peut demander à bénéficier du régime de la TVA sur les débits.

Je vous demande de comptabiliser deux factures émises aujourd'hui en respectant les règles de la TVA sur les encaissements. Puis de comptabiliser, de nouveau, les deux factures selon le régime de la TVA sur les débits.

- Quelle mention doit-on ajouter sur les factures ?
- Pouvez-vous m'indiquer le ou les avantages de la TVA sur les débits ?

Je dois prendre une décision assez rapidement.

Je vous en remercie.

Mme Lordant

Document 11 Facture de vente adressée à la mairie de Royan

Pépinières de l'Océan SARL au capital de 25 000 € ZI du Palud 17000 LA ROCHELLE Téléphone : 05 12 14 89 69 Télécopie : 05 12 14 89 60 TVA intracommunautaire : FR 12 325566874 La Rochelle, le 24 novembre 200.		Facture n° FV2555 <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> MAIRIE DE ROYAN 2 avenue de la Gare 17200 ROYAN </div>			
Code	Désignation	Qté	PU HT	Taux TVA	Montant HT
MOD	Entretien des jardins de la ville Main-d'œuvre	20	31,00	19,60 %	620,00
Montant HT				Taux TVA	Montant TVA
620,00				5,50 %	-
620,00				19,60 %	121,52
				Total HT	620,00
				Escompte	
				Net financier	620,00
				Total TVA	121,52
À régler au plus tard le 31 décembre 200. En cas de retard de paiement, il sera appliqué une pénalité de 0,50 % par mois de retard.				Acompte	
				Emballages	
				Total TTC	741,52 €

Document 12 Facture de vente adressée à la SA HJM

Pépinières de l'Océan SARL au capital de 25 000 € ZI du Palud 17000 LA ROCHELLE Téléphone : 05 12 14 89 69 Télécopie : 05 12 14 89 60 TVA intracommunautaire : FR 12 325566874 La Rochelle, le 24 novembre 200.		Facture n° FV2556 <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> SA HJM 1 rue des Sources 17000 LA ROCHELLE </div>			
Code	Désignation	Qté	PU HT	Taux TVA	Montant HT
781801	Weigela	20	5,74	5,50 %	114,80
737796	Mûrier	2	10,75	5,50 %	21,50
472050	Érable Crimson King	6	12,45	5,50 %	74,70
	Remise 10 %				- 21,10
DEP1	Déplacement département	1	9	19,60 %	9,00
MOD	Entretien du parc Main-d'œuvre	5	31	19,60 %	155,00
Montant HT				Taux TVA	Montant TVA
189,90				5,50 %	10,44
164,00				19,60 %	32,14
				Total HT	353,90
				Escompte	
				Net financier	353,90
				Total TVA	42,58
À régler au plus tard le 31 décembre 200. En cas de retard de paiement, il sera appliqué une pénalité de 0,50 % par mois de retard.				Acompte	
				Emballages	60,00
				Total TTC	456,48 €

1 La comptabilisation des factures de vente et d'avoir

REPÈRE * COMPTABLE

L'entreprise, selon son activité, utilise les comptes de ventes suivants : 701 pour les ventes de produits finis, 704 pour les travaux, 706 pour les prestations de services (entreprise industrielle et de services) et 707 pour les ventes de marchandises (entreprise commerciale).

Les principes de comptabilisation des factures de vente sont les mêmes que ceux des factures d'achat.

→ **Exemple 1** : comptabiliser une facture de vente de produits finis d'un montant de 12 000 € HT.

Remises de 5 % et 10 % ; TVA à 19,60 % ; emballages consignés pour 50 €.

411XXX Clients	701 Ventes de produits finis	4196 Clients – Emballages consignés	44571 TVA collectée
12 320,96	10 260,00	50,00	2 010,96

→ **Exemple 2** : comptabiliser une facture de vente de marchandises d'un montant de 3 950 € HT.

Remise de 10 % ; escompte de 5 % ; TVA à 19,60 % ; acompte de 1 000 €.

411XXX Clients	707 Ventes de marchandises	6650 Escomptes accordés
3 039,19	3 555,00	177,75
4191 Client – Acomptes reçus	44571 TVA collectée	
1 000,00	661,94	

→ **Exemple 3** : comptabiliser un retour de marchandises de 500 € HT.

Remise de 5 % sur la facture ; remise de 120 € sur les marchandises conservées ; TVA à 19,60 %.

411XXX Clients	707 Ventes de marchandises	7097 RRR accordés s/ventes	44571 TVA collectée
711,62	475,00	120,00	116,62

- Comptabilisez les documents 1 à 4 dans le bordereau de saisie de la page suivante, en vous aidant de l'extrait du plan de comptes (page 60).

REPÈRE * COMPTABLE

L'entreprise fait appel à un transporteur.

Dans ce cas, l'entreprise règle les frais de transport à un transporteur puis refacture les frais à son client. Les frais sont appelés « débours » et le compte utilisé est le compte « 6242 Transports sur ventes ». Ce compte est débité lors de l'enregistrement de la facture du transporteur et est crédité (annulé) lors de l'enregistrement de la facture du client.

→ **Exemple** : une entreprise expédie des produits finis à son client par l'intermédiaire d'un transporteur.

Coût HT du transport : 95 € ; TVA à 19,60 %.

L'entreprise envoie la facture de vente à son client avec les frais de transport mentionnés.

Montant HT des produits : 6 750 € ; remise : 10% ; débours : 95 € HT.

• Comptabilisation de la facture du transporteur :

401XXX Fournisseurs	6242 Transports s/ventes	445661 TVA déductible s/ABS
113,62	95,00	18,62

• Comptabilisation de la facture de vente :

411XXX Clients	701 Ventes de produits finis	44571 TVA collectée	6242 Transports s/ventes
7 360,70	6 075,00	1 190,70	95,00

- 2 • Comptabilisez les documents 5 à 7 dans les bordereaux de saisie ci-dessous, en vous aidant de l'extrait du plan de comptes (page 60).

BORDEREAU DES VENTES							
CODE : VE	JOURNAL DES FACTURES DE DOIT ET AVOIRS				MOIS :		
Date	Pièce	Libellé	Compte	Débit	Lt.	Crédit	Lt.

BORDEREAU DES ACHATS							
CODE : AC	JOURNAL DES FACTURES DE DOIT ET AVOIRS				MOIS :		
Date	Pièce	Libellé	Compte	Débit	Lt.	Crédit	Lt.

3 La comptabilisation des ventes à l'étranger

REPÈRE * COMPTABLE

La facturation des produits à l'étranger n'est pas soumise à la TVA du pays expéditeur. Les ventes faites dans un pays de l'Union européenne s'appellent des **livraisons intra-communautaires**. Les ventes expédiées dans des pays hors Union européenne s'appellent des **exportations**.

→ **Exemple 1** : une entreprise vend à un client belge des marchandises pour 2 780 € HT.

4112XXX Clients	7072 Ventes de marchandises UE
2 780,00	2 780,00

→ **Exemple 2** : une entreprise vend à un client australien des produits finis pour un montant de 7 650 € HT.
Port : 130 €.

4113XXX Clients étrangers	7013 Ventes de produits finis hors UE	7085 Ports facturés
7 780,00	7 650,00	130,00

- 3 • Comptabilisez les documents 8 et 9 dans le bordereau de saisie ci-dessous, en vous aidant de l'extrait du plan de comptes (page 60).

BORDEREAU DES VENTES							
CODE : VE	JOURNAL DES FACTURES DE DOIT ET AVOIRS				MOIS :		
Date	Pièce	Libellé	Compte	Débit	Lt.	Crédit	Lt.

◆ EXERCICE 3, page 79

4 La comptabilisation des factures de service

REPÈRE * COMPTABLE

L'entreprise prestataire de services est soumise au régime de la TVA sur les encaissements. Elle ne comptabilise la TVA collectée dans le compte 44571 que lorsque le client a réglé la facture.

Donc, au moment de la comptabilisation de la facture, l'entreprise imputera la TVA dans un compte d'attente : le compte « 44587 TVA en attente ».

→ **Exemple 1** : une entreprise envoie une facture de contrat de maintenance au client Pierre.

Montant HT : 250 € ; TVA à 19,60 %. Il est prévu que le client règle la facture le mois suivant.

411XXX Clients	706 Prestations de services	44587 TVA en attente
299,00	250,00	49,00

La difficulté comptable est évidente lorsque l'entreprise a, à la fois, une activité commerciale ou industrielle et une activité de prestation de services.

Il faut alors distinguer la TVA sur les marchandises de celle sur les services.

→ **Exemple 2** : un garagiste facture à une entreprise les prestations suivantes : accessoires de voiture pour 1 050 € HT ; révision du véhicule pour 125 € HT ; TVA à 19,60 %.

Le client règle à 30 jours fin de mois.

411XXX Clients	44571 TVA collectée	707 Ventes de marchandises
1 405,30	205,80	1 050,00
	706 Prestations de services	44587 TVA en attente
	125,00	24,50

Dans un souci de simplification comptable, l'entreprise peut demander, auprès des services fiscaux, l'option de la TVA sur les débits. La TVA devient exigible (ou est comptabilisée dans le compte « 44571 TVA collectée ») au moment de la facturation et non plus lors de l'encaissement du client. La mention « TVA sur les débits » doit alors figurer sur les factures.

→ **Exemple 3** : reprenons l'exemple 2 et supposons que l'entreprise a opté pour la TVA selon les débits.

411XXX Clients	44571 TVA collectée	707 Ventes de marchandises	706 Prestations de services
1 405,30	230,30	1 050,00	125,00

L'entreprise n'utilise plus qu'un seul compte de TVA : le compte « 44571 TVA collectée ».

- 4 • À l'aide de la note de Mme Lordant (document 10), comptabilisez les documents 11 et 12 dans le bordereau de saisie de la page suivante, en vous aidant de l'extrait du plan de comptes (page 60).

